



Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

Saint-Louis, le 15 juin 2020

M. Jean Schelcher
Commissaire enquêteur
Mairie d'Ensisheim
6, place de l'Eglise
68190 Ensisheim

Enquête publique unique portant sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter de la société EUROVIA 16 PROJECT relative à l'exploitation d'un entrepôt logistique sur la commune d'Ensisheim.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Merci de bien vouloir prendre en compte mes remarques et propositions contre la réalisation du projet Eurovia 16.

En tant qu'association pour la défense des riverains de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et pour la protection de l'environnement, j'attire votre attention en particulier sur l'impact de cet entrepôt logistique sur le trafic routier et aérien, la pollution et l'emploi.

Emploi :

Alors que les effets néfastes du changement climatique sont déjà bien présents dans nos régions et à travers le monde, il est impératif de créer des emplois à forte valeur ajoutée dans les domaines favorables à la transition énergétique et écologique. C'est à l'opposé de ce qu'engendre le e-commerce. De plus, plusieurs études effectuées après implantation montrent que le e-commerce détruit plus d'emplois qu'il n'en crée dans une proportion supérieure à 2 pour 1.

Le pétitionnaire ne cache pas ses intentions en choisissant son lieu d'implantation :

Avis MRAe, 2.2 « Solutions alternatives et justification du projet. Le secteur des trois frontières, Suisse, Allemagne, France, a été privilégié au regard du périmètre de livraison pressenti. »

En effet, un grand entrepôt logistique à Ensisheim, en plus de celui de Dambach, près des frontières allemande et suisse, est dimensionné pour desservir le marché allemand et suisse proche, bien au-delà des besoins de notre région.

Mais, ces deux pays ont limité l'implantation d'entrepôts. Le Bad Wurtemberg s'oppose à l'implantation d'Amazon, car l'Allemagne lui préfère des activités à plus forte valeur ajoutée. En plus le foncier disponible y est déjà nettement plus cher. La Suisse voisine, quant à elle, s'est dotée d'une législation qui empêche ce type d'entrepôts gourmands en terres et protège particulièrement les terres agricoles.

Par contre, et comme la relève la MRAe, l'argument « La Suisse et l'Allemagne ont été écartées compte tenu respectivement du coût de la main d'œuvre et de sa disponibilité. » ne serait justifier le lieu d'implantation ni même justifier le besoin d'un tel équipement. Ces deux pays ne comptent visiblement pas sur la France pour leur fournir des infrastructures qu'eux-mêmes rejettent pour de nombreuses raisons.

Trafic :

L'e-commerce et particulièrement la livraison rapide sous 24h ne répond pas à une nécessité d'intérêt général. Il engendre un trafic routier polluant et des gaz à effet de serre. Il encombre l'axe autoroutier de l'A35 du nord au sud de la plaine d'Alsace et vient s'ajouter à l'impact des autres projets :

- le GCO de Strasbourg, qui attirera le trafic allemand de l'A5,
- le projet Euro3Lys en Sud-Alsace, région des 3 Frontières (Centre commercial Unibail-Rodamco de 85.000m2 et de loisir à Saint-Louis)

<http://www.adra-bale-mulhouse.fr/une-croissance-sans-limite-et-sans-egard-est-ce-un-modele-de-developpement-raisonnable/>

Les effets néfastes se cumuleront sur le secteur d'Ensisheim comme ailleurs, notamment à la frontière franco-suisse au parking TIR à Saint-Louis, à la hauteur de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse et du projet Euro3Lys et au-delà de la frontière. Le secteur de Bâle étant un goulot d'étranglement autoroutier important.

Les aménagements prévus en Alsace seront insuffisants à moyen et long terme :

- Le futur barreau routier reliant l'A5 allemande à l'A35
- L'extension de l'A35 à 2x3 voies et de la RD105 à 2x2 voies (projet 5A3F).

Pollution :

Les relevés ATMO Grand Est mettent en évidence des taux de pollution aux différentes particules et polluants dépassant fréquemment les seuils d'alerte en plaine d'Alsace.

L'augmentation du trafic routier et aérien aggraveront la pollution de l'air et accéléreront le rejet de dioxyde de carbone (CO²), ce qui est contraire aux objectifs des accords Cop21 de Paris.

Pour réduire les délais d'acheminement en raison de la provenance mondiale des produits proposés, l'e-commerce augmentera aussi le trafic aérien.

Les activités logistiques auront des répercussions sur le trafic fret express avionné et camionné transitant par l'aéroport de Bâle-Mulhouse (même si aucun des acteurs ne le reconnaît). De par la diversité des filières d'approvisionnement et de distribution, les centres logistiques de e-commerce utilisent en plus de leurs propres moyens de transport aérien et terrestre des sociétés de transports externe en s'appuyant sur le réseau existant. En plus de la plateforme de Roissy, qui accueille les vols fret internationaux et le développement de Lyon St-Exupéry comme hub pour le fret, l'aéroport de Bâle-Mulhouse est bien desservi par ses liaisons fret avec Roissy, Liège, Leipzig, Bruxelles, Cologne-Bonn, Genève et Doha. Il est en plus le seul aéroport à proximité d'Ensisheim avec des horaires d'ouvertures étendus la nuit et pourrait servir de relais. Le fret aérien utilise en effet essentiellement les heures nocturnes, les plus dommageables au sommeil des riverains.

Le transport aérien étant le plus polluant, l'impact sur la santé des riverains (bruit) et environnemental (pollution) d'un accroissement de trafic à Bâle-Mulhouse est contraire à la nécessité de réduire les nuisances selon le nouveau Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement, PPBE 2018-2022, suivant les directives EU2002/49 et EU598/2014.

Conclusions :

Le dossier du pétitionnaire souffre de nombreuses lacunes relevées dans l'avis de la MRAe. En particulier, je vous prie de prendre en compte tous les projets du Grand Est et leur impact croisé et cumulé. Selon l'article R.122-5 II 7° du code de l'environnement précise que l'étude d'impact doit **étudier les incidences sur l'environnement et la santé humaine**.

Ce modèle de développement économique non durable, engendre des infrastructures routières à la charge de la collectivité sans résoudre pour autant les engorgements et les problèmes de pollution dans la plaine d'Alsace. De surcroit la création d'emplois nets est négative.

Il faut empêcher la forte artificialisation des sols et la perte de biodiversité par la création de zones d'activités sur des terres agricoles, alors que de nombreuses friches industrielles ou

commerciales existent. Ce type d'entrepôt et le modèle économique sur lequel repose ses activités est en plus inutilement mangeur d'espace. Il est impératif de réserver les terres agricoles restantes à la production d'aliments.

Il convient de soumettre ce projet à une étude d'approche équilibrée et de comparer l'impact économique, environnemental et social à part égale. Nos voisins sont raisonnables et ont choisi de ne pas devenir une « terre d'entrepôts » et de préserver leur environnement.

Recommandations :

Comme démontré plus haut, l'implantation et l'exploitation du projet EUROVIA 16 aura un impact contraire à la vocation originale du Parc d'activité de la plaine d'Alsace, P.A.P.A., tel que voulu par ses promoteurs : « le nouveau parc d'activités a vocation à accueillir de grandes entreprises à fort potentiel d'emplois. L'emplacement au centre du Haut Rhin à proximité de l'autoroute A35 et localisé sur le futur tracé de la voie de liaison entre l'A35 et la RD 201 confère au site une position stratégique qui va permettre d'assurer le dynamisme économique du territoire intercommunal. »

Pour être structurants et efficaces, les projets doivent privilégier les circuits courts, relocaliser la production industrielle et agricole, choisir des activités les plus utiles à la société, investir d'abord dans la transition écologique et défendre les commerces de proximité

Pour toutes ces raisons je vous demande M. le commissaire de vous opposer à ce projet et d'en demander l'annulation.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Bruno Wollenschneider

Président

Association de Défense des Riverains de l'Aéroport de Bâle-Mulhouse

16, rue de Leymen

68300 SAINT-LOUIS

info.adra@laposte.net

www.adra-bale-mulhouse.fr

+33 (0)6 79 50 24 14

Amazon_Avis-Ensisheim-ADRA-20200615